

Comment introduire une rectification d'une déclaration déjà acceptée

Dans certains cas, il est nécessaire de modifier ultérieurement les données déclarées originalement dans une déclaration trimestrielle déjà acceptée par l'ONSS. Ce peut être le cas lorsqu'une donnée input utilisée s'avère par après incorrecte ou lorsque des erreurs dans la version de la feuille de calcul utilisée rendent un nouveau calcul avec une version ultérieure nécessaire.

Nouveau calcul des données à déclarer:

Pour calculer à nouveau les données output à l'aide d'une version ultérieure de la feuille de calcul, on copie les données input de l'ancienne feuille de calcul vers la nouvelle, en se servant des instructions « Copier » et « Coller spécial / Valeurs ». Il s'agit des données input suivantes :

- ✓ La feuille "Ident" complète
- ✓ Les données suivantes des feuilles M1/M2/M3 (ou M1-In / M2-In / M3-In):
 - La capacité inscrite régulière (colonnes F-L)
 - Les adaptations de la grille de base (colonnes N, P et Q)
 - L'adaptation de D (colonne U)
 - L'accueil réellement presté (colonnes Y-AB)
 - Les jours de fermeture (colonnes AD-AJ)

Ensuite on a la possibilité de corriger dans la nouvelle feuille de calcul les erreurs constatées dans les données input de l'original.

On remplit le trimestre concerné dans la feuille « Trim » : ainsi démarre automatiquement un nouveau calcul des données output.

Comparaison des données déclarées originalement et des données output du nouveau calcul:

Les données output des deux feuilles "Internet", aussi bien de celles de la feuille de calcul utilisée pour la déclaration originale, que de celles de la feuille de calcul utilisée pour le nouveau calcul, sont transférées vers la nouvelle feuille de calcul pour y être comparées automatiquement. Cette comparaison se rapporte uniquement aux données output qui pourraient éventuellement nécessiter une modification.

En effet, certaines données ne doivent plus jamais être modifiées après la déclaration originale et ne seront donc pas comparées. Il s'agit de :

- ✓ La donnée UT (nombre moyen d'heures prestées par semaine): pour les accueillantes, cette donnée est calculée parce qu'elle est obligatoire dans la déclaration. Cette obligation découle du fait que, chez d'autres travailleurs, elle sert de base à la détermination de certains droits sociaux. Chez les accueillantes, par contre, aucun usage n'en est fait. Ainsi, sa modification, ultérieurement à la déclaration originale, est complètement inutile.
- ✓ Les données ZD, ZU, MD, MU, OD, OU, BD, BU, WB, WU, FD, FU, VD et VU: il s'agit de données concernant les « prestations assimilées ». Celles-ci sont déclarées par l'employeur sous des codes dits « indicatifs », signifiant que leur déclaration se fait

uniquement à titre indicatif. La détermination des valeurs exactes est du ressort exclusif des institutions de sécurité sociale compétentes et se fait après la déclaration par l'employeur. Dans ce cas aussi, des modifications ultérieures par l'employeur n'ont aucune utilité.

Une rectification ultérieure par l'employeur n'a du sens que pour les données suivantes:

- ✓ Les données AD et AU (jours et heures de travail);
- ✓ La donnée W (rémunération);
- ✓ La donnée VO (droit à la réduction des cotisations pour accueillantes agréées);
- ✓ La donnée LL (montant de la réduction pour bas salaires).

Ce sont les seules données qui seront comparées. Avant de passer à cette comparaison, il est vérifié si les données des deux feuilles de calcul se rapportent effectivement à la même accueillante, en comparant les numéros NISS de ces deux feuilles de calcul.

Pour faire exécuter la comparaison on introduit d'abord la date de celle-ci dans la feuille « Date » : ceci permet de distinguer plusieurs rectifications qui se succèdent dans le temps. On sélectionne ensuite les feuilles « Internet » complètes, aussi bien de la feuille de calcul originale que du nouveau calcul, et les transfère, à l'aide des instructions « Copier » et « Coller spécial / Valeurs », vers la feuille de calcul qui les compare :

- ✓ La feuille "Internet" du calcul original est collée dans la feuille « Orig »; si le calcul original s'est fait à l'aide de la version 05.01 de la feuille de calcul, la colonne E (Déclaration : Temps plein / Temps partiel) doit être supprimée pendant le transfert des données en suivant les mêmes instructions que pour les données du nouveau calcul, montrées ci-dessous.
- ✓ La feuille "Internet" du nouveau calcul est collée par voie indirecte dans la feuille « Nouveau ». Dans ce but, les données sont d'abord transférées vers une feuille excel vide, à l'aide des instructions « Coller spécial / Valeurs ». Ensuite, la colonne E (Déclaration : Temps plein / Temps partiel) y est supprimée par les instructions « Outils / Supprimer », après quoi la feuille ainsi modifiée est transférée à la feuille « Nouveau » à l'aide des instructions « Copier » et « Coller spécial / Valeurs ».

Le résultat de la comparaison apparaît automatiquement dans la feuille « Output ». Le contenu des différentes colonnes est le suivant :

- ✓ Colonne A: le code dans cette colonne indique si, oui ou non, il faut une rectification pour l'accueillante en question :
 - Un point d'interrogation (?) signifie qu'une accueillante différente (NISS différent) figure sur la même ligne des deux feuilles de calcul. En même temps, trois petits traits (---) apparaissent dans les colonnes B à D et le message « NISS ! » est montré dans toutes les autres colonnes. Il n'est pas normal que l'accueillante qui figure sur la même ligne ne soit pas la même ; si ce problème se produit quand même, il constitue un indice d'une manipulation fautive lors du transfert des données input du calcul original vers le nouveau calcul. Dans ce cas, il faudra vérifier soigneusement les deux feuilles de calcul (l'originale et celle du nouveau calcul) et les faire comparer de nouveau après les corrections nécessaires.
 - "N" signifie qu'il ne faut aucune rectification pour l'accueillante concernée: dans les colonnes B à N apparaissent trois petits traits (---).
 - "Y" signifie qu'au moins une donnée doit être modifiée pour l'accueillante concernée : ses données d'identification apparaissent alors dans les colonnes B à D et dans les colonnes suivantes apparaissent uniquement les données à modifier ; pour des données qui doivent rester inchangées trois petits traits (---) apparaissent dans les colonnes correspondantes.

- ✓ Les colonnes B, C et D montrent les données d'identification de l'accueillante concernée (NISS, nom et prénom). Elles ne sont remplies que si au moins une donnée doit être modifiée ; dans le cas contraire, elles restent en blanc.
- ✓ Les colonnes de E à N montrent, le cas échéant, les données à modifier. Pour chacune de ces données, deux valeurs sont montrées : celle de la déclaration originale (colonne « Il y a ») et celle du nouveau calcul (colonne « Il faut »). Il s'agit des données suivantes :
 - nombre de jours de travail, code prestations 1 (col. E-F)
 - nombre d'heures de travail, code prestations 1 (col. G-H);
 - salaire fictif, code rémunération 1 (col. I-J);
 - droit à la réduction des cotisations pour accueillantes agréées (col. K-L): si la valeur originale était "0" et celle du nouveau calcul est "1521", cocher le code réduction 1521; si la valeur originale était "1521" et celle du nouveau calcul est "0", décocher le code réduction 1521 ;
 - montant de la réduction des cotisations pour bas salaires, code réduction 0001 (col. M-N).

Cette feuille output montre de façon claire et standardisée toutes les données à modifier par l'Internet. On peut améliorer davantage sa clarté en supprimant toutes les accueillantes pour lesquelles il ne faut aucune rectification. La feuille « Output » étant verouillée, cette opération ne peut pas se faire directement. Ainsi, on doit sélectionner d'abord cette feuille pour la transférer vers une nouvelle feuille de calcul, moyennant les instructions « Copier » et « Coller spécial / Valeurs ». Dans cette nouvelle feuille, on peut alors supprimer toutes les lignes inutiles, pour garder un document qui ne reprend que les accueillantes pour qui une rectification est nécessaire.